

Assurance & Protection  
Épargne & Retraite

**abeille**  
ASSURANCES

 RAPPORT 2021

# Abeille Retraite Professionnelle





## **ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

*Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le Code des assurances  
Société anonyme au capital social de 305 821 820 euros  
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes  
833 105 067 RCS Nanterre*

---

### **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 07 JUIN 2022**

---

**Exercice 2021**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Philippe Michel LABROSSE	Président
Serge DA MARIANA	
Raphaël QUARELLO	
Isabelle DELIGNON	

**DIRECTION GENERALE**

Serge DA MARIANA	Directeur général
Raphaël QUARELLO	Directeur général délégué

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2021, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan au 31 décembre 2021 et, plus généralement, délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

## I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'ANNEE 2021

Le 30 septembre 2021, Aviva France a rejoint Aéma Groupe, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

Au moment de l'acquisition Philippe Michel Labrosse est nommé en qualité de directeur général d'Aviva France. En outre, suite à son acquisition par Aéma Groupe, l'utilisation de la marque Aviva ne sera plus autorisée à terme. Aussi Aviva France change de dénomination sociale et devient Abeille Assurances entraînant également le changement de nom de la société Aviva Retraite Professionnelle qui devient **Abeille Retraite Professionnelle**.

### Contexte économique et marché

Après le choc provoqué par la pandémie de la Covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4 % en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipée initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître de 5,6 % en 2021 puis de 4,5 % en 2022, selon les perspectives économiques de l'OCDE établies en décembre 2021 (avant le conflit russo-ukrainien).

Toutefois, cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors des mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, les mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Selon l'OCDE, les tensions sur l'offre devraient reculer à la faveur de l'amélioration de la situation sanitaire, de la stabilisation de la demande et du retour au travail d'un nombre croissant de personnes. Le scénario sur l'inflation qui prévoyait un pic fin 2021-début 2022 avant de refluer progressivement est remis en cause par le conflit russo-ukrainien. Celui-ci impacte fortement l'offre de matières premières et contribue à la hausse de l'inflation.

Après une récession historique de -6,5 % en 2020, la zone euro est sur le chemin de la reprise. Mais son rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4<sup>e</sup> trimestre 2020 et au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance a rebondi plus nettement au 2<sup>e</sup> trimestre 2021 dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next



Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en plus de la politique toujours accommodante de la Banque centrale européenne (BCE). L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone euro de 5,2 % en 2021 puis de 4,3 % en 2022 (prévision établie avant le conflit russo-ukrainien). La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel record de 5 % en décembre, d'après Eurostat.

### **Les banques centrales**

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures a également constitué un fort soutien aux marchés financiers.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre 2020 pour se monter à 1 850 milliards d'euros, et a été prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering » (réduction progressive de l'assouplissement quantitatif des banques centrales). La BCE arrêtera le programme d'achats d'urgence en mars 2022, mais elle compensera partiellement la fin du PEPP en incrémentant temporairement les achats dans son autre programme en cours. La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2 %.

### **Les marchés de taux**

L'inflation a été une thématique prépondérante en 2021 avec la réouverture graduelle des économies, les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ainsi que la hausse des prix de l'énergie (pétrole, gaz). Dans ce contexte, les banques centrales des pays développés ont commencé à diminuer le soutien exceptionnel mis en place pour contrer les effets de la crise sanitaire, tandis que des pressions inflationnistes ont émergé au cours de l'année au niveau mondial. Les anticipations d'inflation ont ainsi largement progressé, tandis que les taux réels des dettes d'Etat ont majoritairement baissé grâce à la présence toujours importante des banques centrales.

### **Les taux souverains**

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à août 2020, les taux des emprunts d'Etat des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année.

En zone euro, les prix ont grimpé de 5 % en glissement annuel en décembre d'après Eurostat, un record. Ces poussées inflationnistes ont renforcé les anticipations des investisseurs d'un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires des banques centrales. Ainsi, la Banque centrale européenne a promis de prolonger encore un certain temps son important soutien à la croissance.

Les rendements sont aussi remontés mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens qui ont toutefois été agités. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période plus de 38 points de base à -0,19 % fin décembre après un plus haut en octobre proche de zéro. En France, le rendement



de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) 10 ans, qui avait commencé l'année en territoire négatif, a pris en un an plus de 55 points de base à 0,19 %, à l'issue d'une année en dents de scie marquée par des pics en mai et en octobre. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a gagné 63 points de base sur un an à 1,17 % à la fin d'un exercice marqué par des variations importantes.

### **Le crédit**

L'année 2021 a été marquée par une performance négative du marché du crédit Investment Grade<sup>1</sup>, malgré un léger resserrement des « spreads » sur la période. En effet, le marché du crédit a été très dépendant des mouvements de taux. Ceux-ci ayant globalement augmenté en 2021, la contribution des taux a affecté la performance et n'a pas été compensée par le resserrement des « spreads » déjà très bas. Après plusieurs années de performances positives liées à une baisse progressive des taux et des « spreads » de crédit (et ce malgré l'épisode très agité de la crise sanitaire de 2020), ce marché avait probablement atteint des valorisations trop élevées fin 2020.

Le marché des obligations d'entreprises Haut rendement<sup>1</sup> (entreprises de qualité de crédit inférieure à l'Investment Grade, High Yield) a mieux résisté. En effet, il est moins sensible aux mouvements de taux mais plus sensible à la dégradation ou à l'amélioration de la qualité de crédit des entreprises. Or, en 2021, les fondamentaux de crédit se sont globalement appréciés et les taux de défaut sont restés à des niveaux historiquement faibles.

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a ainsi perdu 0,97 % tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 4,21 %. La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment High yield<sup>1</sup> des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché.

Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment High yield et les « obligations vertes ».

### **Les marchés actions**

En 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euro a progressé de plus de 30 % (avec dividendes). Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de relance budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

En Europe, les marchés ont fini l'année sur une note très positive et confirmé des progressions à deux chiffres en 2021. La Bourse de Paris a franchi fin décembre un nouveau sommet au-dessus des 7 000 points, et battu ses homologues de Londres, Francfort ou Milan. Le CAC 40, en hausse de plus de 31 % (avec dividendes) sur l'exercice, a profité du retour des investisseurs particuliers en Bourse, de la santé éclatante des valeurs du luxe et de l'engouement suscité par les valeurs technologiques. Avec une hausse de plus de 22 % de l'indice EuroStoxx (avec dividendes), les marchés actions européens ont également pu compter sur le retour au premier plan des valeurs cycliques et du secteur bancaire. Le secteur pétrolier a enfin profité du rebond des cours du brut.

---

<sup>1</sup> Les obligations spéculatives à « Haut rendement », ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.



## Bilan du secteur

Le montant des cotisations des contrats d'assurance vie et de capitalisation pour l'année 2021 s'élève à 151,1 milliards d'euros en très forte progression (29,9 %) par rapport à l'année 2020 (116,3 milliards d'euros en 2020). Les prestations versées par les sociétés d'assurances en 2021 sont également en hausse de 7,3 % par rapport à 2020 et représentent 127,4 milliards d'euros (118,7 milliards d'euros en 2020).

La collecte nette s'établit à +23,7 milliards d'euros en 2021 alors qu'elle était négative à -2,4 milliards d'euros en 2020.

Pour sa part, l'assurance vie en unités de compte atteint des niveaux record sur l'année 2021, aussi bien en cotisations (à 58,5 milliards d'euros, précédent plus haut de 40,5 milliards d'euros en 2020) qu'en collecte nette (à +34,7 milliards d'euros, précédent plus haut de +31,2 milliards d'euros en 2000 et +22,9 milliards d'euros en 2020).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est de 1 876 milliards d'euros à fin décembre 2021 en progression de 4,4 % par rapport à l'année précédente (1 796,5 milliards d'euros en 2020).

En comparaison, la collecte du Livret A et du Livret de développement durable sur l'ensemble de l'année 2021 s'élève à 19,2 milliards d'euros (35,2 milliards d'euros en 2020). A cela s'ajoute une capitalisation annuelle des intérêts pour un montant de 2,25 milliards d'euros portant l'encours total sur les deux produits à 469,8 milliards d'euros à fin décembre 2021 (448,3 milliards d'euros à fin décembre 2020).

## Activité 2021

Après l'obtention de l'agrément de l'ACPR pour son Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), Aviva France crée en novembre 2018 Aviva Retraite Professionnelle, nouvelle catégorie d'organismes dédiés à l'activité de la retraite professionnelle prévue par la loi Sapin II.

Suite au changement d'actionnaire au 30 septembre 2021, Aviva Retraite Professionnelle est renommé en Abeille Retraite Professionnelle.

## Encaissement Retraite

Dans un contexte économique défavorable, sur fond de crise pandémique et de taux bas sur le long terme, Abeille Retraite Professionnelle affiche une production nouvelle 2021 de 587 millions d'euros en progression de 64 % par rapport à l'année précédente avec un pourcentage d'unités de compte dans la production nouvelle de 83,0 % à fin 2021 (83,9 % à fin 2020).

L'encaissement 2021 d'Abeille Retraite Professionnelle de 1 006 millions d'euros est en forte progression de 86,2 % par rapport à 2020 (541 millions d'euros en 2020) et se répartit comme suit :

- Fonds Garanti 199,5 M€, soit 19,8 % (124,8 M€, soit 23,1 % en 2020)
- Unités de compte 807,0 M€, soit 80,2 % (415,8 M€, soit 76,9 % en 2020)

## Encours Retraite

Au 31 décembre 2021, l'encours retraite géré représente 6,259 milliards d'euros (dont 46,6% d'UC) et se décompose comme suit :

- Fonds Garanti 3 342 M€, soit 53,4 % (3 169 M€, soit 60,4 % en 2020)
- Unités de compte 2 917 M€, soit 46,6 % (2 078 M€, soit 39,6 % en 2020)

Le nombre de contrats PERIN en cours depuis le lancement du produit en novembre 2019 s'élève à 83 696 à fin décembre 2021 pour un montant d'encours de 1 523 M€, ce qui place Abeille Assurances comme un acteur majeur de l'assurance retraite individuelle en France.



## II - EVOLUTION DE LA SITUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### • Environnement économique

Au début de l'année 2022, Abeille Asset Management (société de gestion d'actifs et filiale d'Abeille Assurances) s'attend à une croissance de l'économie mondiale toujours robuste, supérieure à 4 %, mais progressant à un rythme moins soutenu que l'année précédente, avec les caractéristiques suivantes :

- Les tensions inflationnistes se calment en 2022 par rapport aux pics de la fin 2021, plus particulièrement sur la deuxième partie de l'année.
- La gestion de la politique monétaire plus complexe dans un contexte de croissance plus modérée et d'inflation qui resterait élevée plus longtemps que prévu.
- Une année positive pour les actions, en se préparant néanmoins à des performances plus modestes par rapport à 2021.
- Dans le cadre d'une normalisation graduelle des politiques monétaires, les obligations souveraines continuant à sous-performer en 2022.
- Les obligations d'entreprises profitant de la dynamique de croissance positive et de taux de défaut qui devraient rester stables, alors qu'elles seraient pénalisées par la remontée des taux.
- En immobilier, un marché favorisant les actifs de grande qualité ou le lancement de politiques de rénovations ambitieuses, indispensable pour tirer son épingle du jeu dans la période à venir.

En 2022, alors que le risque sanitaire est toujours présent, la crise russo-ukrainienne est venue exacerber les tensions inflationnistes, la volatilité des marchés et les incertitudes économiques. Les gouvernements et les banques centrales devront réussir à trouver l'équilibre et prendre les mesures qu'il convient pour contenir les effets néfastes sur les économies et les finances des pays développés, dans un contexte où la croissance sera globalement altérée par les conséquences de la crise sur les flux migratoires et le commerce notamment. Dans un marché qui peut encore subir des secousses et sans direction fiable et clairement établie, la mobilité et l'adaptabilité seront nécessaires à la gestion des placements.

### • Activité 2022

L'environnement de taux bas qui a perduré en 2021 continue d'entraîner une baisse inéluctable de rendement des supports en euros.

Le contexte économique incite fortement les épargnants à accroître leur épargne de précaution.

Pour autant, nous sommes convaincus que l'épargne retraite reste, avec sa fiscalité avantageuse, la richesse de sa gamme de supports et la diversité de ses modes de gestion, extrêmement attractive.

De même, nous sommes persuadés que le bon conseil, dont sont garants nos réseaux de distribution, est d'inciter nos clients à diversifier leur épargne tout en lui donnant du sens, au travers d'une allocation qui prend en compte leur profil investisseur, leur appétence au risque et leur horizon de placement.

Pour répondre à ces enjeux, Abeille Retraite Professionnelle a des ambitions de développement sur les axes stratégiques suivants :

- Maintenir sa position dans le Top 5 en retraite individuelle en offrant à ses clients une gamme de produits performante et correspondant à leurs besoins, et ainsi assurer un développement pérenne et rentable de l'activité.
- Améliorer la qualité de services apportée par la gestion et l'expérience clients sur les espaces privés.

**III - ELEMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE****1. Formation du résultat****1.1 Résultat**

Le résultat 2021 est une perte de 31,5 M€, contre une perte de 29,9 M€ en 2020.

(en M€)	2021	2020	Variation
Résultat technique vie	(35,3)	(33,3)	(2,0)
Résultat technique non-vie	0,7	0,8	(0,1)
<b>Résultat technique</b>	<b>(34,6)</b>	<b>(32,5)</b>	<b>(2,1)</b>
Produits nets des placements alloués sur le non-technique	3,6	1,1	2,5
Impôt sur les sociétés	(0,2)	0,1	(0,3)
Autres éléments y compris exceptionnel	(0,3)	1,4	(1,7)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(31,5)</b>	<b>(29,9)</b>	<b>(1,6)</b>

**1.2 La formation du résultat technique**

Le résultat technique est une perte de 34,6 M€, contre une perte de 32,5 M€ en 2020.

Nous rappelons qu'Abeille Retraite Professionnelle est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire agréé pour délivrer les garanties complémentaires maladie et accident. Comptablement, ces opérations sont isolées au sein d'un compte technique « non-vie » dont les montants sont non significatifs, tout comme au 31 décembre 2020.

**LES PRIMES**

Le chiffre d'affaires s'élève pour 2021 à 1 006,4 M€ en vie et 0,1 M€ en non-vie, soit un total de 1 006,5 M€. Il se compare à un montant de 540,6 M€ en 2020.

**LES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS**

Les produits des placements nets de charges s'établissent à 101,0 M€, contre 95,0 M€ en 2020.

Ce chiffre se ventile comme suit :

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Revenus et charges courants	114,7	88,3	26,4	30%
Résultat des opérations de cessions	22,8	11,4	11,4	100%
Dotations et reprises de provisions	(32,0)	-	(32,0)	NS
Amortissement des immeubles	-	-	-	NS
Frais liés à la gestion financière	(4,5)	(4,7)	0,2	-5%
<b>TOTAL</b>	<b>101,0</b>	<b>95,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6%</b>

L'allocation réglementaire de ces produits au prorata des parts respectives des provisions techniques vie et non-vie (y compris l'intégralité de la réserve de capitalisation) et des fonds propres, conduit à la répartition suivante :



	2021	2020	Variation	Evolution
<b>(en M€)</b>				
Compte technique vie	96,7	93,0	3,7	4%
Compte technique non-vie	0,8	0,9	(0,1)	-11%
Compte non technique	3,5	1,1	2,4	218%
	<b>101,0</b>	<b>95,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6%</b>

#### LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

Les autres produits nets de charges techniques s'élèvent à 35,7 M€, contre 26,6 M€ en 2020.

#### LES SINISTRES

La charge des sinistres s'élève à 317,9 M€ en vie et 0,1 M€ en non-vie, soit un total de 318,0 M€. Ce montant se compare à 197,1 M€ en 2020.

#### LES VARIATIONS DES PROVISIONS D'ASSURANCE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

La variation des provisions techniques s'est traduite par une reprise de 947,0 M€ en 2021, contre une reprise de 349,1 M€ en vie en 2020. Elle s'analyse comme suit :

	2021	2020	Variation
<b>(en M€)</b>			
Fonds en euros	(109,9)	(69,2)	(40,7)
Fonds en unités de compte	(837,1)	(279,9)	(557,2)
Incidence des frais d'acquisition reportés	-	-	-
<b>Total brut de réassurance</b>	<b>(947,0)</b>	<b>(349,1)</b>	<b>(597,9)</b>
Part des réassureurs dans la variation des provisions	-	-	-
<b>TOTAL NET DE REASSURANCE</b>	<b>(947,0)</b>	<b>(349,1)</b>	<b>(597,9)</b>

En ce qui concerne les unités de compte, la variation des provisions intègre les ajustements de valeur des supports qui se traduisent, par ailleurs, dans le compte de résultat par un produit de 294,3 M€ (contre un produit de 10,6 M€ en 2020).

#### LA PARTICIPATION AUX RESULTATS

La participation aux résultats, qui comprend les intérêts crédités aux provisions mathématiques et la participation aux bénéfices, est de 79,1 M€ en vie, contre 65,3 M€ en 2020.

#### LES FRAIS D'ACQUISITION

Les frais d'acquisition sont de 88,9 M€. Ils résultent de la répartition analytique des frais généraux et des commissions et incluent notamment la variation des frais d'acquisition reportés, compensée dans les provisions techniques.

Un tableau de l'annexe aux comptes détaille la ventilation, par nature et par destination, des charges de commissions et de frais généraux.



## LES FRAIS D'ADMINISTRATION ET LES AUTRES FRAIS

Ces postes s'élevant à 35,6 M€, comprennent la fraction des frais généraux ne concourant pas directement à l'acquisition des contrats, à la gestion de sinistres ou à la gestion des placements.

**1.3 La formation du résultat non technique**

## LES AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES

Ce poste comprend, en particulier, la charge ou le produit théorique d'impôts constitué en vertu de l'article A.343-3 du Code des assurances et lié à la non-prise en compte, dans le résultat imposable, des prélèvements et versements à la réserve de capitalisation en application de la loi de finances 2011 (loi n° 2010-1657 du 29-12-2010, article 23). Cette disposition se traduit par un produit net de 0,5 M€ en 2021, contre un produit net de 2,5 M€ en 2020.

## LES ELEMENTS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel est nul pour 2021, contre une perte de 0,3 M€ en 2020. Pour rappel, cette charge correspondait exclusivement à la contribution au fonds de solidarité Covid-19 mis en place par les pouvoirs publics.

## L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste est une charge de 0,2 M€ en 2021, contre un produit de 0,1 M€ en 2020.

**2. Le bilan**

Le total du bilan s'élève à 6 764,5 M€, contre 5 629,4 M€ au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 20 %.

## LES PLACEMENTS

Le total des placements, net d'amortissements et de provisions pour dépréciation, s'élève à 6 658,0 M€, contre 5 518,3 M€ au 31 décembre 2020.

<u>(en M€)</u>	31-12-2021	31-12-2020	Variation	Evolution
Immobilier	269,0	250,9	18,1	7%
Placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation	-	-	-	NS
Autres placements :				
Actions et parts d'OPCVM	684,7	720,6	(35,9)	-5%
Obligations	2 786,0	2 484,7	301,3	12%
Prêts	-	-	-	NS
Autres	21,7	-	21,7	NS
Sous-total autres placements	3 492,4	3 205,3	287,1	9%
Placements en UC	2 896,6	2 062,1	834,4	40%
<b>TOTAL</b>	<b>6 658,0</b>	<b>5 518,3</b>	<b>1 139,6</b>	<b>21%</b>

En 2021, des provisions pour dépréciation à caractère durable pour les placements immobiliers ont été constituées pour 32,0 M€.

### LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice et avant affectation de celui-ci, s'élèvent à 283,6 M€, contre 113,5 M€ au 31 décembre 2020.

Leur évolution résulte des mouvements suivants :

<b>(en M€)</b>	
Résultat 2020	29,9
Mouvement sur report à nouveau	(30,0)
Mouvement sur autres réserves	0,1
Augmentation de capital	200,4
Dotations à la réserve de capitalisation	1,2
Résultat 2021	(31,5)
<b>TOTAL</b>	<b>170,1</b>

### LES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques brutes s'élèvent à 6 343,2 M€, contre 5 319,1 M€ au 31 décembre 2020.

Les provisions se résument comme suit :

<b>(en M€)</b>	<b>31-12-2021</b>	<b>31-12-2020</b>	<b>Variation</b>	<b>Evolution</b>
<b>Provisions techniques vie non UC</b>				
Provisions mathématiques	3 361,7	3 193,3	168,4	5%
Provision pour sinistres à payer	0,9	1,1	(0,2)	-18%
Provision pour participation aux bénéfices	63,7	46,4	17,3	37%
Provisions d'égalisation	-	-	-	NS
Provision pour risque d'exigibilité	-	-	-	NS
Autres provisions techniques	-	-	-	NS
<b>Sous-total</b>	<b>3 426,3</b>	<b>3 240,8</b>	<b>185,5</b>	<b>6%</b>
<b>Provisions techniques - contrats en UC</b>				
Provisions mathématiques	2 916,8	2 078,3	838,5	40%
Provision pour participation aux bénéfices	0,0	0,0	(0,0)	NS
<b>Sous-total</b>	<b>2 916,8</b>	<b>2 078,3</b>	<b>838,5</b>	<b>40%</b>
<b>Provisions techniques non-vie</b>				
Provision pour sinistres à payer	0,0	0,0	(0,0)	NS
Provisions d'égalisation	-	-	-	NS
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0	NS
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 343,2</b>	<b>5 319,1</b>	<b>1 024,0</b>	<b>19%</b>

### LES PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Ce poste est non significatif en 2021 comme en 2020.

## LES AUTRES POSTES DU BILAN

Ils se résument comme suit :

(en M€)	31-12-2021	31-12-2020	Variation	Evolution
Créances	23,6	38,6	(15,0)	-39%
Dettes (hors comptes bancaires créditeurs)	(101,2)	(162,5)	61,3	-38%
Soldes bancaires nets	5,5	0,6	5,0	NS
Dépôts espèces	-	-	-	NS
Actifs d'exploitation et actifs incorporels	-	-	-	NS
Frais d'acquisition reportés (bruts de cessions)	0,0	0,0	0,0	NS
Intérêts et loyers acquis et non échus	32,6	30,6	2,0	7%
Autres comptes de régularisation (solde net)	8,4	7,2	1,2	17%
<b>TOTAL</b>	<b>(31,1)</b>	<b>(85,5)</b>	<b>54,4</b>	<b>-64%</b>

## IV - EVENEMENTS POST-CLOTURE

En termes de gouvernance, le conseil d'administration de la société mère Abeille Assurances, qui détient directement la société, a procédé à la nomination de trois directeurs généraux délégués :

- Hélène Denis : Finances, Affaires Juridiques et Risques ;
- Denis Bourgeois : Vie, Actuariat et Investissements ;
- Renaud Célié : Développement, Services aux Clients, Transformation Digitale et Systèmes d'Information.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les États-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe, y compris des gels d'actifs et des restrictions sur des individus et des institutions, notamment la Banque centrale russe. En conséquence, le rouble s'est considérablement affaibli et l'économie russe est confrontée à une crise majeure ayant des répercussions sur l'économie mondiale. Ces événements n'ont aucun impact significatif sur les comptes d'Abeille Retraite Professionnelle.

L'évolution de cette situation de crise ukrainienne fait l'objet d'un suivi régulier des instances de gouvernance.

## V - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 31 461 934,39 euros, au report à nouveau, déjà débiteur de 45 992 707,25 euros.

En outre, nous vous proposons de doter la réserve pour fonds de garantie prévue à l'article R.423-13 du Code des assurances à hauteur de 54 399,00 €.

Du fait de cette affectation, le report à nouveau sera débiteur de 77 509 040,64 euros.

Nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé par la société depuis sa création.



## **VI - CAPITAL SOCIAL - ACTIONNARIAT**

### **Capital social au cours de l'exercice 2021**

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2021 de la société a décidé de procéder à une augmentation de capital par élévation du nominal de chacune des actions composant son capital social : au 31 décembre 2021, il s'élevait à 305 821 820 €, composé de 1 054 558 actions d'une valeur nominale de 290 €.

### **Actionnariat**

Au 31 décembre 2021, la société Abeille Vie détient 1 054 557 actions, soit 99,99 % du capital social de la société.

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'Abeille Retraite Professionnelle n'a aucun salarié.

## **VII - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GENERALE**

Philippe Michel LABROSSE a été coopté administrateur par le conseil d'administration du 30 septembre 2021 et nommé président par ce même conseil.

Isabelle DELIGNON a été nommée administrateur lors de l'assemblée générale du 21 décembre 2021.

Aucune modification de la composition du conseil d'administration ni de la direction générale n'est intervenue depuis le 31 décembre 2021.

Il sera proposé à l'assemblée générale de nommer un nouvel administrateur, Denis BOURGEOIS, pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

## **VIII - COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le mandat du commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers Audit arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Vous aurez à vous prononcer sur ce mandat.

Nous vous proposons également de nommer un co-commissaire aux comptes.

## **IX - FILIALES ET PARTICIPATIONS**

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre société.

## **X - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Au cours de l'exercice, la société n'a eu aucune activité de recherche et de développement.

Par ailleurs, nous vous précisons que le GIE d'Abeille Assurances a exposé des dépenses de recherche et de développement pour le compte de ses membres, lesquelles ont été réparties entre les membres dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur du Groupement.

## XI – MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SOCIETE

Nous vous proposons de modifier les statuts de la société, afin d'y intégrer les changements législatifs issus notamment de la loi PACTE du 22 mai 2019, de la loi de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés du 19 juillet 2019, et de la loi visant à démocratiser le sport en France du 2 mars 2022 :

- modification du premier alinéa de l'article 17, afin de faciliter les modalités de convocation des administrateurs aux réunions du conseil d'administration, comme suit :

*« Les administrateurs sont convoqués selon les modalités prévues par les textes aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement **et sans délai si tous les administrateurs y consentent**. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration. ».*

Le reste de l'article reste inchangé.

- modification de l'article 18, pour que le rôle du conseil d'administration, tel qu'il est décrit dans les statuts, tienne compte des enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de l'activité de la société, conformément à la nouvelle rédaction de l'article L. 225-35 du Code de commerce, issue de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 et de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, comme suit :

*« Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, **conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité** ; sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle, par ses délibérations les affaires qui la concernent. ».*

Le reste de l'article reste inchangé.

- modification du point 2 de l'article 19, conformément à la nouvelle rédaction de l'article L. 225-35 du Code de commerce issue de la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, pour prévoir que le conseil d'administration peut autoriser le directeur général à donner, globalement et sans limite de montant des cautionnements, des avals et des garanties pour garantir les engagements pris par les sociétés contrôlées au sens de l'art. L. 233-16, II du Code de commerce, à condition que le directeur général en rende compte au conseil d'administration au moins une fois par an de l'utilisation de cette autorisation, comme suit :

*« Le directeur général peut être autorisé par le conseil d'administration, si celui-ci le juge opportun, à donner globalement et sans limite de montant, des cautionnements, des avals et des garanties pour garantir les engagements pris par les sociétés sous contrôle exclusif de la société. Il doit alors rendre compte au conseil d'administration de l'utilisation de cette autorisation, au moins une fois par an. ».*

Le reste de l'article reste inchangé.

- modification de l'article 20, conformément aux dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce, tel que modifié par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019, et qui remplace la terminologie de « jetons de présence » par celle de « rémunération », comme suit :



« L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, à titre de **rémunération**. Le conseil d'administration est compétent pour procéder à la répartition de cette rémunération entre ses membres ».

Le reste de l'article reste inchangé.

- ajout d'un nouvel article 22 ayant pour objet les conventions réglementées, et tenant compte des modifications de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 qui est venue modifier le régime du contrôle des conventions réglementées, comme suit :

« **Article 22 – CONVENTIONS REGLEMENTEES**

***Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, constitue une convention réglementée et doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée.***

***Sont également soumises à l'autorisation préalable, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, ou membre du conseil de surveillance, ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.***

***Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.***

***L'intéressé » est tenu d'informer le conseil d'administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation.***

***Il ne peut pas prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. Ces conventions sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues par la loi.***

***Les dispositions qui précèdent, et celles issues de l'article L. 225-38 du Code de commerce, ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L. 225-1, L. 22-10-1, L. 22-10-2 et L. 226-1 du Code de commerce. »***

- suppression de l'alinéa 2 et 3 de l'article 24 ;



## **XII - ANNEXES**

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports, annexes au présent rapport ou présentations, quelle qu'en soit la nature, tels que prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Nous vous précisons que :

- . en application des dispositions de l'article D.533-16-1, 4<sup>e</sup>, du Code monétaire et financier, les informations prévues par les dispositions de l'article L.533-22-1 du même code (Rapport ESG climat) sont présentées de façon agrégée pour l'ensemble du groupe par la société mère Abeille Assurances ;
- . en application des dispositions de l'article L.225-102-1, IV, du Code de commerce, une déclaration consolidée de performance extra-financière est établie et publiée par la société mère Abeille Assurances.

Votre conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.



## ANNEXE B

### RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration vous présente dans cette section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

#### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNEE 2021

##### Raphaël QUARELLO

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2022

#### I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
<b>VIP CONSEILS</b> 344 043 658 RCS Paris	société anonyme	administrateur
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE (ex Aviva Retraite Professionnelle)</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué
<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE (ex Aviva Epargne Retraite)</b> 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué
<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE (ex Aviva Epargne Retraite)</b> 378 741 722 RCS Nanterre	succursale de société anonyme	mandataire général de la succursale belge
<b>ABEILLE VIE (ex Aviva Vie)</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	Administrateur
<b>ABEILLE VIE (ex Aviva Vie)</b> 732 020 805 RCS Nanterre	succursale de société anonyme	mandataire général de la succursale belge
<b>SOFRAGI</b> 732 020 805 RCS Nanterre	sicav	représentant permanent d'Abeille Epargne Retraite, administrateur



<p><b>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE</b> 473 801 330 RCS Paris</p>	<p>société anonyme</p>	<p>représentant permanent d'Abeille Retraite Professionnelle, administrateur</p>
---	------------------------	--

**II – FONCTIONS**

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
<p><b>ABEILLE VIE (ex Aviva Vie)</b> 732 020 805 RCS Nanterre</p>	<p>société anonyme</p>	<p>Directeur des services clients</p>
<p><b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE (ex Aviva Epargne Retraite)</b> 378 741 722 RCS Nanterre</p>	<p>société anonyme</p>	<p>Directeur des services clients</p>
<p><b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE (ex Aviva Retraite Professionnelle)</b> 833 105 067 RCS Nanterre</p>	<p>société anonyme</p>	<p>Directeur des services clients</p>
<p><b>ABEILLE IARD &amp; SANTE (ex Abeille Assurances)</b> 306 522 665 RCS Nanterre</p>	<p>société anonyme</p>	<p>Directeur des services clients</p>

**Serge DA MARIANA**

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2022

**I – MANDATS**

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
<p><b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre</p>	<p>société anonyme</p>	<p>1. administrateur 2. directeur général</p>
<p><b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE</b> 378 741 722 RCS Nanterre</p>	<p>société anonyme</p>	<p>1. administrateur 2. directeur général</p>
<p><b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre</p>	<p>société anonyme</p>	<p>1. administrateur 2. directeur général</p>

<b>ABEILLE ASSET MANAGEMENT</b> 335 133 129 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance
<b>ABEILLE DEVELOPPEMENT VIE</b> 834 141 517 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>EPARGNE ACTUELLE</b> 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>NEWCO 6</b> 880 005 897 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>AFER PREMIUM</b> 850 896 986 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Epargne Retraite, administrateur
<b>INSTITUT DU RISK MANAGEMENT</b> 512 264 441 RCS Paris	SAS	administrateur
<b>GIE AFER</b> 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur
<b>AVIVA LIFE &amp; PENSIONS IRELAND DESIGNATED ACTIVITY COMPANY</b> 848 727 582 RCS Nanterre	société de droit étranger	dirigeant en France d'une personne morale étrangère
<b>LA SOCIETE DES ACTUAIRES</b> 531 422 368 RCS Paris	SAS	administrateur
<b>INSTITUT DES ACTUAIRES FRANÇAIS</b> 784 203 424 RCS Paris	association	administrateur

## II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
<b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur de l'excellence technique vie

<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE</b> 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur de l'excellence technique vie
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur de l'excellence technique vie

**Phalla GERVAIS**

Administrateur jusqu'au 31 août 2021

**I – MANDATS**

<b>SOCIETES</b>	<b>FORME DE L'ENTITE</b>	<b>MANDATS</b>
<b>COFACE</b> 552 069 791 RCS Nanterre	société anonyme	administratrice
<b>ABEILLE ASSURANCES</b> 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directrice générale déléguée
<b>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE</b> 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1) représentante permanente d'Abeille Assurances, administratrice 2) membre : - du Comité d'Audit - du Comité des Risques - du Comité des Nominations - du Comité des Rémunérations
<b>ABEILLE IARD &amp; SANTE</b> 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administratrice 2. présidente du conseil
<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE</b> 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administratrice 2. présidente du conseil
<b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administratrice 2. présidente du conseil
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administratrice 2. présidente du conseil



<b>ABEILLE ASSET MANAGEMENT</b> 335 133 229 RCS Paris	société anonyme	membre du conseil de surveillance
<b>ABEILLE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT</b> 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentante permanente d'Abeille Vie, administratrice
<b>GIE AFER</b> 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administratrice

## II – FONCTIONS

<b>SOCIETES</b>	<b>FORME DE L'ENTITE</b>	<b>FONCTIONS</b>
<b>ABEILLE ASSURANCES</b> 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
<b>ABEILLE IARD &amp; SANTE</b> 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE</b> 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
<b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
<b>G.I.E. D'ABEILLE ASSURANCES</b> 315 397 500 RCS Nanterre	groupement d'intérêt économique	Directrice financière et juridique

**Patrick DIXNEUF**

Administrateur jusqu'au 30 septembre 2021

**I – MANDATS**

<b>SOCIETES</b>	<b>FORME DE L'ENTITE</b>	<b>MANDATS</b>
<b>ABEILLE ASSURANCES</b> 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général
<b>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE</b> 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration  Membre du comité des Nominations et des Rémunérations
<b>ABEILLE IARD &amp; SANTE</b> 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE</b> 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>EPARGNE ACTUELLE</b> 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>ABEILLE ASSET MANAGEMENT</b> 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre et vice-président du conseil de surveillance
<b>L'INSTITUT DE L'ECONOMIE POSITIVE</b> 518 553 276 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	représentant permanent d'abeille France Ventures, membre du conseil de surveillance
<b>Aviva SA Emeklilik ve Hayat Turquie</b>	Private Company	administrateur vice-président membre de l'«Investment Committee»



<b>Aviva Life &amp; Pensions Ireland Designated Activity Company Irlande</b>	Designated Activity Company (DAC) Limited by shares	administrateur
<b>CONSEILDIX</b> 897 459 988 RCS CRETEIL	société à responsabilité limitée	gérant
<b>DOUMER 25</b> 502 776 560 RCS CRETEIL	société civile immobilière	gérant
<b>MAHLER 7</b> 841 680 945 RCS CRETEIL	société civile immobilière	gérant
<b>LE CERCLE TURGOT</b>	association	président

## II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
<b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur du développement
<b>ABEILLE IARD &amp; SANTE</b> 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur du développement

### **Philippe Michel LABROSSE**

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2023

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
<b>ABEILLE ASSURANCES</b> 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général
<b>UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE</b> 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration
<b>ABEILLE IARD &amp; SANTE</b> 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil

<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE</b> 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>EPARGNE ACTUELLE</b> 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>ABEILLE ASSET MANAGEMENT</b> 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	1. membre du conseil de surveillance 2. président du conseil de surveillance
<b>FONCIERE PML</b> 908 377 336 RCS VERSAILLES	société civile	gérant
<b>MAE</b> 892 356 643 RCS VERSAILLES	société civile	gérant

**Isabelle DELIGNON**

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2026

<b>SOCIETES</b>	<b>FORME DE L'ENTITE</b>	<b>MANDATS</b>
<b>ABEILLE EPARGNE RETRAITE</b> 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administratrice
<b>ABEILLE VIE</b> 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administratrice
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	administratrice
<b>MUTAVIE</b> 315 652 263 RCS Niort	société européenne	membre du directoire



**Philippe TAFFIN**  
Administrateur jusqu'au 17 décembre 2021

**I – MANDATS**

<b>SOCIETES</b>	<b>FORME DE L'ENTITE</b>	<b>MANDATS</b>
<b>ABEILLE INVESTISSEMENTS</b> 485 289 219 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président
<b>ABEILLE ASSET MANAGEMENT</b> 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à conseil de surveillance et directoire	Membre du conseil de surveillance
<b>ABEILLE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT</b> 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Abeille Iard & Santé, administrateur
<b>ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE</b> 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>CROISSANCE PIERRE II</b> 572 130 680 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>NEWCO</b> 815 124 847 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>ABEILLE DEVELOPPEMENT VIE</b> 834 141 517 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
<b>NEWCO 6</b> 880 005 897 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
<b>ABEILLE IMPACT INVESTING FRANCE</b> 803 204 312 RCS Paris	société par actions simplifiée	membre du Comité d'investissement
<b>AVIVA CONVERTIBLES</b> 403 566 623 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Iard & Santé, administrateur

<b>AVIVA EUROPE</b> 328 677 943 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
<b>AVIVA OBLIREA</b> 308 378 751 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Iard & Santé, administrateur
<b>AVIVA PATRIMOINE</b> 343 163 614 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
<b>AVIVA RENDEMENT EUROPE</b> 328 677 950 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
<b>AVIVA OBLIG INTERNATIONAL</b> 317 469 542 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Iard & Santé, administrateur
<b>BETELGEUSE</b> 395 087 976 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
<b>SIRIUS</b> 391 399 458 RCS Paris	SICAV	président du Conseil
<b>EMERGENCE</b> 750 346 520 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Assurances, administrateur
<b>Fonds Nouvel Investissement 1</b> « NOVI 1 » 813 077 146 RCS Paris	SICAV société d'investissement professionnelle spécialisée constituée sous forme de SAS	1. représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur 2. président du Conseil d'administration
<b>Fonds Nouvel Investissement 2</b> « NOVI 2 » 812 982 122 RCS Paris	SICAV constituée sous la forme d'une SAS	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
<b>UFIFRANCE IMMOBILIER</b> 348 210 097 RCS Paris	Société civile de placement immobilier	représentant permanent d'Abeille Vie, membre du conseil de surveillance
<b>FONDS OBJECTIF CLIMAT</b> <b>ACTIONS 1</b> 892 451 378 RCS Paris	SICAV constituée sous la forme d'une SAS	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
<b>FONDS OBJECTIF CLIMAT</b> <b>ACTIONS 2</b> 892 382 367 RCS Paris	SICAV constituée sous la forme d'une SAS	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur



<b>ASSOCIATION FRANCAISE DES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS - Af2i</b>	Association	Représentant d'Abeille Assurances, membre
---	-------------	--

## II – FONCTIONS

<b>SOCIETES</b>	<b>FORME DE L'ENTITE</b>	<b>FONCTIONS</b>
<b>ABEILLE ASSURANCES</b> 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur des investissements

### **Conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances**

---

Nous vous informons qu'aucune convention visée aux articles L.225-38 du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances n'a été autorisée ou conclue au cours de l'exercice.

Par ailleurs, nous vous informons qu'aucune convention conclue au cours d'exercices antérieurs n'a poursuivi ses effets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### **Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration (articles L. 225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)**

---

- NEANT -

### **Modalité d'exercice de la direction générale**

---

Le 13 avril 2018, le conseil d'administration de la société a décidé que les fonctions de directeur général seraient dissociées de celles de président du conseil d'administration.

Ce choix de mode de gouvernance a été confirmé par le conseil d'administration lors de sa séance du 30 septembre 2021 et est, à ce jour, toujours en vigueur.



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2021)**

A l'assemblée générale  
**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**  
70 avenue de l'Europe  
92270 BOIS-COLOMBES

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

---

Prévisualisation Coopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59. [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régulée de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483  
TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 2

**Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

<b>Point clé de l'audit - Valorisation de la Provision Globale de Gestion</b>	
<b>Risque identifié</b>	<b>Approche d'audit retenue</b>
<p>La provision globale de gestion est une provision destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ces contrats.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant de la Provision Globale de Gestion s'élève à 15,4 M€.</p> <p>Les modalités de détermination de la Provision Globale de Gestion sont présentées en note de l'annexe aux comptes annuels, en partie A) 1. – Bilan / « Provisions techniques – Provision globale de gestion (PGG) ».</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le calcul de la Provision Globale de Gestion nécessite de nombreux traitements manuels sur les données et hypothèses appliquées, comme les hypothèses de frais, de rachats et des taux de rendements ;</li> <li>- Le groupement homogène de contrat qui repose en partie sur du jugement.</li> </ul>	<p>Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la Provision Globale de Gestion et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes, avec l'aide de nos actuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous avons analysé les critères utilisés par le management pour identifier les garanties associées ;</li> <li>- Nous avons apprécié le respect des prescriptions imposées par les textes applicables ;</li> <li>- Nous avons revu de manière détaillée le processus d'alimentation des données utilisées dans le modèle calcul ainsi que leur évolution sur l'année ;</li> <li>- Nous avons analysé le périmètre d'application de la provision et les regroupements effectués par contrat afin de vérifier leur homogénéité ;</li> <li>- Nous avons revu le caractère raisonnable des hypothèses retenues (hypothèses de rendement des actifs, et hypothèses de coûts) ainsi que la cohérence des impacts sur le calcul de cette provision ;</li> <li>- Nous avons réalisé un recalcul indépendant de la provision.</li> </ul>

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 3

---

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

**Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

**Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations aux participations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE par votre assemblée générale du 24 octobre 2017.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4*

---

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 5*

---

***Rapport au comité d'audit et des risques***

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2022

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardou





## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021)**

Aux Actionnaires  
**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**  
70 avenue de l'Europe  
92270 BOIS-COLOMBES

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et à l'article R. 322-7 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce et l'article R. 322-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce et à l'article R. 322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59. [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social: 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux: Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE**

*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021) - Page 2*

---

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2022

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardou

## COMPTES SOCIAUX 2021

---

Bilan

Compte de résultat

Engagements hors bilan

Information sur la variation des capitaux propres

Résultats des cinq derniers exercices

### ANNEXE AUX COMPTES :

#### A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

- A-1- Principes et modes d'évaluation retenus :
  - . Bilan
  - . Compte de résultat
  - . Hors bilan
- A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
- A-3- Changements de méthodes

#### B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

- B-1- Evolution des placements
- B-2- Etat récapitulatif des placements
- B-3- Participations dans des entreprises d'assurance liées ou avec un lien de participation, renseignements concernant les filiales et participations
- B-4- Créances et dettes :
  - . créances et dettes ventilées selon leur durée
  - . créances et dettes techniques
- B-5- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation  
Groupements dont l'entreprise est membre indéfiniment responsable
- B-6- Composition de l'actionnariat
- B-7- Variation des capitaux propres
- B-8- Autres informations sur le bilan :
  - . détail des comptes de régularisation,
  - . détail des provisions autres que techniques,
  - . détail des provisions techniques d'assurance vie et non-vie
- B-9- Instruments financiers

#### C- Notes complémentaires sur le compte de résultat

- C-1- Produits et charges des opérations techniques vie et non-vie
- C-2- Produits et charges de placements  
Allocation réglementaire du résultat financier
- C-3- Informations diverses sur le compte de résultat :
  - . charges de personnel,
  - . commissions afférentes aux opérations d'assurance directe,
  - . primes brutes émises,
  - . entrées et sorties de portefeuille
- C-4- Incidences des évaluations fiscales dérogatoires
- C-5- Différence entre la provision pour impôt constituée et l'impôt dû
- C-6- Charges fiscales



- C-7- Frais et commissions par nature et par destination
- C-8- Variation des provisions d'assurance vie
- C-9- Tableau récapitulatif des éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

**D- Autres informations**

- D-1- Consolidation
- D-2- Informations sur le personnel
- D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes
- D-4- Informations sur la provision pour risque d'exigibilité

<b>ACTIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31-12-2021</b> <b>Montant net</b>	<b>31-12-2020</b> <b>Montant net</b>
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	-	-
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	-	-
<b>PLACEMENTS</b>	<b>3 761 435</b>	<b>3 456 182</b>
Terrains et constructions	269 060	250 909
Entreprises liées et entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-
Autres placements	3 492 375	3 205 273
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	-	-
<b>PLACEMENTS - CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>2 896 593</b>	<b>2 062 140</b>
<b>PARTS DES CESSIONNAIRES</b>		
<b>DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	-	-
Provisions pour primes non acquises non-vie	-	-
Provisions assurance vie	-	-
Provisions pour sinistres à régler vie	-	-
Provisions pour sinistres à régler non-vie	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices vie	-	-
Autres provisions techniques non-vie	-	-
<b>CREANCES</b>	<b>23 630</b>	<b>38 602</b>
Affaires directes:		
- Primes acquises et non émises	-	-
- Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 121	13 438
- Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres créances :		
- Personnel	-	-
- Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	115	232
- Débiteurs divers	19 394	24 932
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>12 496</b>	<b>10 061</b>
Actifs corporels d'exploitation	-	-
Comptes courants et caisses	12 496	10 061
<b>COMPTE DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>70 313</b>	<b>62 415</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	32 638	30 557
Frais d'acquisition reportés	1	-
Autres comptes de régularisation	37 674	31 858
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 764 467</b>	<b>5 629 400</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers d'euros)	<b>31-12-2021</b> <b>Avant</b> <b>affectation</b>	<b>31-12-2021</b> <b>Après projet</b> <b>d'affectation</b>	<b>31-12-2020</b> <b>Avant</b> <b>affectation</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>283 653</b>	<b>283 653</b>	<b>113 547</b>
Capital social	305 822	305 822	105 456
Primes liées au capital social	4 544	4 544	4 544
Autres réserves	899	953	819
Réserve de capitalisation	49 843	49 843	48 641
Report à nouveau	-45 993	-77 509	-15 974
Acomptes sur dividendes	-	-	-
Résultat de l'exercice	-31 462	-	-29 939
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>3 426 410</b>	<b>3 426 410</b>	<b>3 240 788</b>
Provision pour primes non acquises non-vie	4	4	1
Provisions assurance vie	3 361 687	3 361 687	3 193 266
Provisions pour sinistres à régler vie	974	974	1 142
Provisions pour sinistres à régler non-vie	36	36	41
Provision pour participation aux bénéficiaires vie	63 709	63 709	46 338
Provision pour participation aux bénéficiaires non-vie	-	-	-
Provision égalisation	-	-	-
Autres provisions techniques vie	-	-	-
Autres provisions techniques non-vie	-	-	-
<b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS</b> <b>EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>2 916 812</b>	<b>2 916 812</b>	<b>2 078 324</b>
<b>PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>57</b>
<b>DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS</b> <b>DES CESSIONNAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>108 210</b>	<b>108 210</b>	<b>171 987</b>
- Dettes nées d'opérations d'assurance directe	40 593	40 593	25 957
- Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-
- Dettes envers établissements de crédit - découverts	6 966	6 966	9 491
Autres dettes :			
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	580	580	100 216
- Personnel	-	-	-
- Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	7 050	7 050	3 339
- Créanciers divers	53 021	53 021	32 984
- Dettes actionnaires	-	-	-
<b>COMPTE DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>29 268</b>	<b>29 268</b>	<b>24 697</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>6 764 467</b>	<b>6 764 467</b>	<b>5 629 400</b>



<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>				
Nature des opérations	2021			2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRIMES</b>	<b>1 006 397</b>	-	<b>1 006 397</b>	<b>540 474</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>144 121</b>	-	<b>144 121</b>	<b>114 105</b>
Revenus des placements	112 287	-	112 287	89 437
Autres produits des placements	2 632	-	2 632	1 746
Profits provenant de la réalisation de placements	29 202	-	29 202	22 922
<b>AJUSTEMENT ACAV - (plus-values)</b>	<b>388 361</b>	-	<b>388 361</b>	<b>397 991</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>35 776</b>	-	<b>35 776</b>	<b>26 629</b>
<b>CHARGES DE SINISTRES</b>	<b>-317 926</b>	-	<b>-317 926</b>	<b>-196 970</b>
Prestations et frais payés	-318 093	-	-318 093	-196 880
Charges des provisions pour sinistres à payer	167	-	167	-90
<b>CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>-946 991</b>	-	<b>-946 991</b>	<b>-349 118</b>
Provisions d'assurance vie	-109 918	-	-109 918	-69 213
Provisions sur contrats en unités de compte	-837 073	-	-837 073	-279 905
Autres provisions techniques	-	-	-	-
<b>PARTICIPATION AUX RESULTATS</b>	<b>-79 049</b>	-	<b>-79 049</b>	<b>-65 271</b>
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-124 476</b>	-	<b>-124 476</b>	<b>-92 539</b>
Frais d'acquisition	-88 866	-	-88 866	-62 004
Frais d'administration et autres charges	-35 610	-	-35 610	-30 535
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>-47 451</b>	-	<b>-47 451</b>	<b>-21 137</b>
Frais internes et externes de gestion	-4 327	-	-4 327	-4 632
Autres charges des placements	-35 722	-	-35 722	-4 736
Pertes provenant de la réalisation de placements	-7 402	-	-7 402	-11 769
<b>AJUSTEMENT ACAV - (moins-values)</b>	<b>-94 014</b>	-	<b>-94 014</b>	<b>-387 361</b>
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-78</b>	-	<b>-78</b>	<b>-83</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>-35 330</b>	-	<b>-35 330</b>	<b>-33 280</b>

<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>				
Nature des opérations	2021			2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRIMES ACQUISES</b>	<b>68</b>	-	<b>68</b>	<b>83</b>
Primes	71	-	71	83
Variation des primes non acquises	-3	-	-3	-
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES</b>	<b>760</b>	-	<b>760</b>	<b>851</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	-	-	-	-
<b>CHARGES DE SINISTRES</b>	<b>-81</b>	-	<b>-81</b>	<b>-124</b>
Prestations et frais payés	-86	-	-86	-100
Charges des provisions pour sinistres à payer	5	-	5	-24
<b>CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	-	-	-	-
<b>PARTICIPATION AUX RESULTATS</b>	<b>-1</b>	-	<b>-1</b>	-
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-5</b>	-	<b>-5</b>	<b>-11</b>
Frais d'acquisition	-3	-	-3	-6
Frais d'administration	-2	-	-2	-5
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	-	-	-	-
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE</b>	<b>741</b>	-	<b>741</b>	<b>799</b>

<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>		
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Nature des opérations	2021	2020
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>-34 589</b>	<b>-32 481</b>
Vie	-35 330	-33 280
Non-vie	741	799
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>6 449</b>	<b>2 438</b>
Revenus des placements	5 024	1 911
Autres produits des placements	118	37
Profits provenant de la réalisation de placements	1 307	490
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>-2 123</b>	<b>-452</b>
Frais internes et externes de gestion	-194	-99
Autres charges des placements	-1 598	-101
Pertes provenant de la réalisation de placements	-331	-252
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES</b>	<b>-760</b>	<b>-851</b>
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>1 056</b>	<b>2 792</b>
<b>AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>-1 269</b>	<b>-1 118</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	<b>-322</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIES</b>	-	-
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>-226</b>	<b>55</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-31 462</b>	<b>-29 939</b>

<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>				
Nature des opérations	2021			2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRIMES</b>	<b>1 006 397</b>	-	<b>1 006 397</b>	<b>540 474</b>
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>144 121</b>	-	<b>144 121</b>	<b>114 105</b>
Revenus des placements	112 287	-	112 287	89 437
Autres produits des placements	2 632	-	2 632	1 746
Profits provenant de la réalisation de placements	29 202	-	29 202	22 922
<b>AJUSTEMENT ACAV - (plus-values)</b>	<b>388 361</b>	-	<b>388 361</b>	<b>397 991</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	<b>35 776</b>	-	<b>35 776</b>	<b>26 629</b>
<b>CHARGES DE SINISTRES</b>	<b>-317 926</b>	-	<b>-317 926</b>	<b>-196 970</b>
Prestations et frais payés	-318 093	-	-318 093	-196 880
Charges des provisions pour sinistres à payer	167	-	167	-90
<b>CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>-946 991</b>	-	<b>-946 991</b>	<b>-349 118</b>
Provisions d'assurance vie	-109 918	-	-109 918	-69 213
Provisions sur contrats en unités de compte	-837 073	-	-837 073	-279 905
Autres provisions techniques	-	-	-	-
<b>PARTICIPATION AUX RESULTATS</b>	<b>-79 049</b>	-	<b>-79 049</b>	<b>-65 271</b>
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-124 476</b>	-	<b>-124 476</b>	<b>-92 539</b>
Frais d'acquisition	-88 866	-	-88 866	-62 004
Frais d'administration et autres charges	-35 610	-	-35 610	-30 535
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>-47 451</b>	-	<b>-47 451</b>	<b>-21 137</b>
Frais internes et externes de gestion	-4 327	-	-4 327	-4 632
Autres charges des placements	-35 722	-	-35 722	-4 736
Pertes provenant de la réalisation de placements	-7 402	-	-7 402	-11 769
<b>AJUSTEMENT ACAV - (moins-values)</b>	<b>-94 014</b>	-	<b>-94 014</b>	<b>-387 361</b>
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	<b>-78</b>	-	<b>-78</b>	<b>-83</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>-35 330</b>	-	<b>-35 330</b>	<b>-33 280</b>



<b>COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>				
Nature des opérations	2021			2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>PRIMES ACQUISES</b>	<b>68</b>	-	<b>68</b>	<b>83</b>
Primes	71	-	71	83
Variation des primes non acquises	-3	-	-3	-
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES</b>	<b>760</b>	-	<b>760</b>	<b>851</b>
<b>AUTRES PRODUITS TECHNIQUES</b>	-	-	-	-
<b>CHARGES DE SINISTRES</b>	<b>-81</b>	-	<b>-81</b>	<b>-124</b>
Prestations et frais payés	-86	-	-86	-100
Charges des provisions pour sinistres à payer	5	-	5	-24
<b>CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	-	-	-	-
<b>PARTICIPATION AUX RESULTATS</b>	<b>-1</b>	-	<b>-1</b>	-
<b>FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION</b>	<b>-5</b>	-	<b>-5</b>	<b>-11</b>
Frais d'acquisition	-3	-	-3	-6
Frais d'administration	-2	-	-2	-5
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
<b>AUTRES CHARGES TECHNIQUES</b>	-	-	-	-
<b>RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE</b>	<b>741</b>	-	<b>741</b>	<b>799</b>

<b>COMPTE NON TECHNIQUE</b>		
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Nature des opérations	2021	2020
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>-34 589</b>	<b>-32 481</b>
Vie	-35 330	-33 280
Non-vie	741	799
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>6 449</b>	<b>2 438</b>
Revenus des placements	5 024	1 911
Autres produits des placements	118	37
Profits provenant de la réalisation de placements	1 307	490
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>-2 123</b>	<b>-452</b>
Frais internes et externes de gestion	-194	-99
Autres charges des placements	-1 598	-101
Pertes provenant de la réalisation de placements	-331	-252
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES</b>	<b>-760</b>	<b>-851</b>
<b>AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES</b>	<b>1 056</b>	<b>2 792</b>
<b>AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES</b>	<b>-1 269</b>	<b>-1 118</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	-	<b>-322</b>
<b>PARTICIPATION DES SALAIRES</b>	-	-
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>-226</b>	<b>55</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-31 462</b>	<b>-29 939</b>

<b>TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)</b>				
<b>Catégories d'engagements</b>	<b>31-12-2021</b>			<b>31-12-2020</b>
	<b>Total</b>	<b>Autres entreprises liées</b>	<b>Autres</b>	
<b>Engagements reçus</b>				
Cautions	-	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-	-	-	-
Autres engagements reçus	-	-	-	-
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Engagements donnés</b>				
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-	-	-	-
Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	61 793	-	61 793	44 894
Autres engagements donnés	4 602	-	4 602	5 961
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>66 395</b>	<b>-</b>	<b>66 395</b>	<b>50 855</b>
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-	-	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-
Encours d'instruments financiers à terme (engagements donnés)	324 438	-	324 438	284 500
Encours d'instruments financiers à terme (engagements reçus)	-	-	-	-

**INFORMATION SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES  
AU COURS DE L'EXERCICE**

<b>I - RESULTATS DE L'EXERCICE</b>		<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>(total en milliers d'euros et en euros par action)</b>			
Résultat comptable	Milliers de € € par action	-29 939 -28,39	-31 462 -29,83
Variation des capitaux propres	Milliers de € € par action	5 355 5,08	201 568 191,14
Dividende proposé	Milliers de € € par action	- -	- -
<hr/>			
<b>II - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>			<b>2021</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>			
A	1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2020 avant affectation		143 486
	2. Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.O. du 01-06-2021		-29 939
	3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2021		113 547
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2021		-
	1. Variation du capital		-
	2. Variation des autres postes		-
C	Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs (A3+B)		<b>113 547</b>
D	Variations en cours d'exercice		
	1. Variation du capital		200 366
	2. Variation des primes, réserves, report à nouveau		-
	3. Variation des provisions réglementées		-
	4. Autres variations		1 202
	<b>TOTAL D</b>		<b>201 568</b>
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2021 avant A.G.O. (C+D)		<b>315 115</b>
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)		201 568
G	Dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		-
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)		<b>201 568</b>



**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**  
(Art. R.225-81, R.225-83 et R.225-102 du Code de commerce)

(en euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	37 000	105 455 800	105 455 800	105 455 800	305 821 820
Capital appelé	37 000	105 455 800	105 455 800	105 455 800	305 821 820
Capital non appelé	-	-	-	-	-
b) Nombre d'actions émises	370	1 054 558	1 054 558	1 054 558	1 054 558
Actions libérées	370	1 054 558	1 054 558	1 054 558	1 054 558
Actions non libérées	-	-	-	-	-
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	-	302 143 865	332 904 413	540 556 711	1 006 467 404
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 380	-6 355 284	11 188 522	-29 449 658	1 516 441
c) Impôts sur les bénéfices	-	187 000	19 198 000	-55 131	225 747
d) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 380	-6 563 196	-8 587 471	-29 939 125	-31 461 934
e) Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>III - RESULTATS PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	-11,84	-6,20	-8,14	-28,36	0,58
b) Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-11,84	-6,22	-8,14	-28,39	-29,83
c) Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

## **ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021**

---

Les comptes de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des articles L.123-12 à L.123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art. L.341.2 du Code des assurances et du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.

Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **FAITS MARQUANTS**

Le 30 septembre 2021, Aviva France a rejoint le Groupe AEMA, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

Suite à cette acquisition, Aviva France a changé de marque et est devenue Abeille Assurances, entraînant également le changement de nom de la société Aviva Retraite Professionnelle qui est ainsi devenue Abeille Retraite Professionnelle.

A l'issue d'une restructuration de l'actionariat en décembre 2021, Macif SAM est devenu actionnaire d'Abeille Assurances à hauteur de 85 %, Aésio Mutuelle 10 % et Apivia Macif Mutuelle à hauteur de 5 %.

### **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

En termes de gouvernance, le conseil d'administration de la société-mère Abeille Assurances, qui détient directement la société, a procédé à la nomination de trois directeurs généraux délégués :

- Hélène Denis : Finances, Affaires Juridiques et Risques ;
- Denis Bourgeois : Vie, Actuariat et Investissements ;
- Renaud Célié : Développement, Services aux Clients, Transformation Digitale et Systèmes d'Information.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les États-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe, y compris des gels d'actifs et des restrictions sur des individus et des institutions, notamment la Banque centrale russe. En conséquence, le rouble s'est considérablement affaibli et l'économie russe est confrontée à une crise majeure ayant des répercussions sur l'économie mondiale. Ces événements n'ont aucun impact significatif sur les comptes d'Abeille Retraite Professionnelle.

L'évolution de cette situation de crise ukrainienne fait l'objet d'un suivi régulier des instances de gouvernance.

## **A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES**

### **1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS**

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art. 112-1 du règlement ANC 2015-11.

## **Bilan**

### ACTIFS INCORPORELS

Néant.

### PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10.

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

#### *Placements immobiliers*

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotés sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :

- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n° 2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble.

Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif.

En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charge.

#### Evaluation des immeubles

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'expertises quinquennales qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant.

À chaque date de clôture tout indice impliquant une perte de valeur durable est apprécié. Une perte de valeur de l'immeuble de + de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de réalisation.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Dans le cas d'immeubles destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération est la valeur vénale.

#### Evaluation des parts de sociétés immobilières

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :

- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution le plus récent connu à la date d'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,



- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient. Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

À chaque date de clôture tout indice impliquant une perte de valeur durable est apprécié. Une perte de valeur de l'actif de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'actif concerné.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Au 31 décembre 2021, le montant de la provision pour dépréciation est de 32M€.

#### *Placements en valeurs mobilières*

##### *Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-10*

Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative disponible au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié, articles 123-6 à 123-19).

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes,
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exception, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Ces règles de dépréciation s'appliquent aussi aux cantons légaux.

Pour l'exercice 2021, aucun titre n'a fait l'objet de calcul de valeur recouvrable.

Pour 2021, la société n'a enregistré aucune dotation de provision pour dépréciation durable pour les titres relevant de l'article R.343-10.

*Valeurs amortissables soumises à l'article R.343-10*

En application du règlement ANC n° 2015-11 concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 modifié (articles 123-6 à 123-19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ;
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;
- de la situation financière de l'entreprise d'assurance (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Au 31 décembre 2021, pour la société Abeille Retraite Professionnelle les titres suivants font partie du périmètre des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances que l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité :

ISIN	DESCRIPTION
FR0013473352	ARTEMID SENIOR LO III A
FR0013524584	A INVEST RELANCE DURABLE FCE
QS000212JWB7	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR E3
FR0011308394	PREDIREC IMMO TR 12-310123
NL0014332645	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND
NR0000001315	AVIVA INFRASTRUCTURE DBT E2
QS000212JWB7	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR E3
QS000212LQI0	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR 4
FR0012673093	FCT IDINVEST DETTE SR IDS3
LU1861151048	AVIVA INV EUR INFRA DEBT STRAT
QS000212JWB7	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR E3

*Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9*

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

En application de l'article R.343-9 du Code des assurances, les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2° quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.



Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9. Ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, seuls les cours obtenus après la date d'inventaire ayant un impact significatif ont été retenus.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

Conformément au règlement ANC n° 2015-11 de l'autorité des normes comptables article 121-9, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif. Cette option ne constitue pas un changement de méthode comptable car cette modalité de comptabilisation a déjà été appliquée sur les exercices précédents.

Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Au 31-12-2021, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille Retraite Professionnelle.

#### *Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte suivent des règles d'évaluation spécifiques définies à l'article R.343-13 du Code des assurances.

Ces placements sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur de réalisation.

#### *Pensions livrées*

Abeille Retraite Professionnelle réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à un prix convenu.

Les titres remis en pension continuent à figurer au bilan de la société. La trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée en contrepartie d'une dette financière sur pension.

Il n'y a pas de pensions en cours au 31 décembre 2021



### *Instruments financiers à terme*

La compagnie a mis en place en 2020 et 2021 des contrats d'achat à terme d'OAT (« forwards ») pour se couvrir en cas de hausse des prix des obligations, dans le cadre d'une stratégie d'investissement ; il s'agit d'opérations de micro-couverture. Ces opérations sont enregistrées en engagements hors bilan.

### CREANCES

Elles correspondent aux créances nées d'opérations d'assurance directe et aux autres créances qui sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Les créances nées d'opérations d'assurance comprennent entre autres les primes restant à émettre ainsi que les créances sur les assurés en instance d'encaissement ou de régularisation.

Quant aux autres créances, elles correspondent principalement aux acomptes versés à l'Etat concernant les prélèvements sociaux sur l'inscription en compte des assurés.

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

### ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Néant.

### COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation - actif et passif - sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.

Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulée entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

Les frais d'acquisition comprennent les commissions et les frais internes (charges directes et indirectes). Les frais d'acquisition relatifs aux contrats dont la durée de vie résiduelle dépasse la date de clôture sont inscrits à l'actif et donnent lieu à un amortissement linéaire calculé sur la durée de vie résiduelle de ces contrats ; le montant reporté est toutefois limité à l'écart de zillmérisation correspondant aux chargements d'acquisition non inclus dans les provisions mathématiques.

### CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2021, le capital social de votre société est composé de 1 054 558 actions de 290,00 € chacune, dont 1 054 557 détenues par Abeille Vie, le solde étant détenu par vos administrateurs et actionnaires divers.

### RESERVE DE CAPITALISATION

La réserve de capitalisation est « destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu ». Elle est mouvementée à due concurrence des plus ou moins-values réalisées sur valeurs mobilières amortissables visées par l'article R.343-9 à l'exception des obligations à taux variable et des obligations à taux révisable.

Le décret 2015-513 du 7 mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non-vie ne répondant pas au seuil défini.

Le montant de ces versements ou prélèvements est calculé, selon des modalités précisées par arrêté du 30-12-2010 du ministre chargé de l'économie, en fonction du prix de vente des titres et de l'incidence fiscale potentielle de la cession. Les mouvements à la réserve de capitalisation étant exclus du résultat fiscal, des aménagements des articles R.343-14 et A.343-3 du Code des assurances ont été approuvés visant à rétablir la neutralité des cessions obligatoires tant pour le résultat comptable que pour la détermination de la participation aux bénéfices réglementaire. En conséquence, l'effet d'impôt est comptabilisé dans le compte de résultat non technique de l'assureur en contrepartie de la réserve de capitalisation.

Pour 2021, il a été constaté une dotation nette de reprise de 1,7 M€ et l'incidence fiscale a généré une reprise nette de 0,5 M€ qui a été enregistrée dans le compte non technique, ce qui porte le stock de Réserve de Capitalisation à 49,8 M€ contre 48,6 M€ en 2020.

## PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées brutes de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

### *Provisions d'assurance vie et non-vie*

Les provisions mathématiques représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005 depuis le 31 décembre 2006.

A compter du 21 décembre 2012, une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

- table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs,
- table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels.

Depuis 2017, compte tenu des niveaux actuels des taux des marchés financiers et, dans l'objectif de sécuriser les engagements envers les assurés pour les années futures, Abeille Assurances a décidé de provisionner ses rentes en service appliquant, au taux du tarif, un plafond.

Depuis 2019, le groupe a abaissé ce plafond de 2 % à 1,50 % pour tenir compte du contexte des taux bas ou négatifs.

### *Provision pour garantie plancher*

Cette provision, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie, est calculée à partir du modèle de Black & Scholes.

Pour Abeille Retraite Professionnelle, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.

Le montant de la provision pour garantie plancher s'élève au 31 décembre 2021 à 4,1 M€ contre 7,0 M€ au 31 décembre 2020.



### *Provision pour participation aux bénéfices*

En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices.

Conformément au Code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non encore incorporées dans les prestations, provisions pour sinistres ou provisions mathématiques. Elles sont déterminées pour respecter les trois contraintes suivantes :

- une dotation minimale prévue par le code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers pondérés par le poids des capitaux propres doivent être distribués dans les huit ans),
- l'application des clauses contractuelles (revalorisations produit par produit),
- une provision pour participations aux bénéfices suffisante pour couvrir les revalorisations décidées (y compris celles des années antérieures non encore affectées).

### *Provisions pour sinistres vie et non-vie*

Les provisions pour sinistres à payer (c'est-à-dire inconnus et connus) représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

Ces provisions sont égales à la somme des provisions suivantes :

- La provision pour sinistres connus est déterminée à partir des sinistres déclarés mais non encore réglés extraits du système de gestion des sinistres :
  - Pour les contrats d'épargne, la provision est égale au capital garanti en cas de décès (somme des garanties en euros et contrevaletur en euros des garanties en unités de compte).
  - Pour les garanties complémentaires en cas de décès, la provision est égale au capital garanti.
  - Pour les garanties complémentaires en cas d'incapacité-invalidité, la provision est calculée selon les modalités du dossier et la méthode de provisionnement en vigueur (tables d'expérience certifiées par un actuaire indépendant, taux d'actualisation).

Le taux d'actualisation utilisé pour le provisionnement des garanties non-vie (branche assurance de personnes, prestations incapacité invalidité, art. 143-12 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015) s'élève à décembre 2021 à 0,00 %. Il ne peut excéder 75 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français, sans pouvoir dépasser 4,5 %.

Les travaux significatifs sur les contrats d'assurance vie non réclamés entrepris en 2014 par la société apporteuse (Abeille Vie) se sont poursuivis sur 2021. Ces éléments ont été partagés avec le régulateur.

### *Provision globale de gestion (PGG)*

La provision globale de gestion est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

### Calcul de la provision

Le calcul s'effectue par ensemble homogène de contrats ; la provision est égale à la valeur actuelle de la différence entre les produits financiers et les charges de gestion futurs calculés année par année.

Les produits financiers futurs correspondent à la différence entre les provisions calculées aux taux de rendement prévisionnels des actifs et les provisions inscrites aux comptes des clients (y compris la



participation aux bénéfices et après prélèvements des frais de gestion prévus aux contrats). Lorsque le taux d'intérêt garanti du contrat est supérieur au taux prévisionnel, les produits financiers sont nuls.

Les charges de gestion futures correspondent aux coûts d'administration augmentés des commissions versées sur encours et diminués des rétrocessions de commissions de placements s'il y a lieu.

Au 31 décembre 2021, une provision globale de gestion a été constituée pour 15,4 M€ contre 17,5 M€ au 31 décembre 2020.

#### *Provision pour risque d'exigibilité*

Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».

Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

Conformément à l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

- a) pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- b) pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- c) pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

Conformément à l'article R.343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la durée des passifs.

Conformément à l'article R.322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R.343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même code.

Les informations sur l'étalement de la PRE sont mentionnées en annexe D4, conformément à l'art. 423-41 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Pour 2021, aucune provision pour risque d'exigibilité n'est à constituer.

#### *Provision pour risques croissants*

Néant.

#### *Provision d'égalisation*

Néant.

#### *Provision pour aléas financiers*

La provision pour aléas financiers est fixée par l'article R.343-3 du Code des assurances et son calcul est détaillé à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié. Cette provision est

« destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif ». Il s'agit d'une méthode de calcul rétrospective avec mutualisation des risques financiers sur l'ensemble des contrats d'une société. Sont concernés les contrats de capitalisation et d'assurance vie en euros. Les contrats à capital variable et les opérations de prévoyance collectives sont exclus du champ d'application.

Il est établi une comparaison entre le taux de rendement réel des actifs et le taux d'intérêt technique moyen y compris, le cas échéant, la participation aux bénéfices contractuellement garantie dans les conditions définies par l'article A.132-2 du Code des assurances, nets de chargements de gestion. Si le taux de rendement des actifs diminué d'un cinquième est inférieur à ce taux d'intérêt moyen des engagements, il doit être constitué une provision dont le montant est égal à la différence positive entre les provisions mathématiques recalculées avec un taux d'actualisation déterminé selon une des trois méthodes décrites à l'article 142-8 du règlement n° 2015-11 modifié et les provisions mathématiques à l'inventaire.

Pour 2021, aucune provision pour aléas financiers n'est à constituer.

#### PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE

Les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements, et les placements qui les représentent, sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire. Les ajustements des provisions techniques sont compris dans le poste de charges des provisions sur contrats en unités de compte figurant au compte technique. Les écarts de réévaluation sur les postes d'actifs correspondants sont portés aux postes d'ajustements ACAV (plus ou moins-values) selon leur nature (produits ou charges).

#### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

##### *Litiges*

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

#### DETTES - DEPOTS ESPECES DES CESSIONNAIRES

Néant.

#### AUTRES DETTES

Elles correspondent aux dettes nées d'opérations d'assurance directe et aux autres dettes qui correspondent aux prélèvements sociaux sur les prestations versées et aux charges à payer.

En 2021, plus de dette sur emprunts de titres mis en pension contre 62,5 M€ en 2020.

#### **Compte de résultat**

#### OPERATIONS D'ASSURANCE VIE

##### *Primes*

Les primes correspondent aux émissions (périodiques ou uniques) nettes d'annulations et à la variation des primes restant à émettre.

Les transferts de contrats en euros vers les contrats multisupports permis par l'amendement Fourgous ne sont pas comptabilisés en chiffre d'affaires, mais sont assimilés à des arbitrages pris en compte dans les sinistres d'un point de vue comptable.



### *Sinistres*

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres et capitaux échus, aux versements périodiques de rentes, aux rachats, aux participations aux bénéficiaires directement incorporées et intérêts techniques inclus dans les prestations versées.

Ils incluent également les frais de gestion des sinistres et des règlements de prestations.

### OPERATIONS DE REASSURANCE VIE

Néant.

### PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO. Les montants de plus ou moins-values sur cessions des titres obligataires à taux fixe soumis à l'article R.343-9 sont compensés par des dotations ou prélèvements à la réserve de capitalisation.

Le résultat de la gestion des placements figure dans le compte de résultat technique vie. Conformément au code des assurances, une fraction de ces produits est transférée au compte non technique et au compte technique non-vie.

### FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Ils sont ensuite affectés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

### PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015).

### CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille Retraite Professionnelle verse à Abeille Assurances une somme équivalente au montant de l'impôt qui



aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos, la liquidation de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur boni.

***Hors bilan***

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

***Plan d'Épargne Retraite dans le cadre de la loi Pacte***

Selon la loi 2020-1525 du 07 décembre 2020 et l'article L142-4 du Code des assurances, les plans d'épargne retraite dans le cadre d'un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire, ne sont pas soumis à l'obligation de cantonnement. Abeille Retraite Professionnelle n'a donc pas à établir une comptabilité auxiliaire d'affectation.

**2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE**

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

**3 - CHANGEMENTS DE METHODES**

Néant.

**B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN**

**NOTE B1 - EVOLUTION DES PLACEMENTS**  
(en milliers d'euros)

Nature de l'actif	Montant brut en début d'exercice	Transfert mouvements de l'exercice	Montant brut en fin d'exercice
Actifs incorporels	-	-	-
Terrains et constructions	250 909	50 161	301 070
Entreprises liées et participations	-	-	-
Autres placements	3 205 273	287 102	3 492 375
Placements des contrats en UC	2 062 140	834 453	2 896 593

Nature de l'actif	Montant cumulé des amortissements et provisions en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises et cessions de l'exercice	Montant cumulé des amortissements et provisions en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Actifs incorporels	-	-	-	-	-
Terrains et constructions	-	32 010	-	32 010	269 060
Entreprises liées et participations	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	3 492 375
Placements des contrats en UC	-	-	-	-	2 896 593

# Abeille Retraite Professionnelle - Comptes au 31-12-2021

## NOTE B2 - ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
<b>I - Placements et instruments financiers à terme</b>			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	301 071	269 061	281 687
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	2	2	2
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	678 211	678 211	852 467
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	2 779 734	2 781 104	3 042 632
6. Prêts hypothécaires IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	21 678	21 678	21 678
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	40 218	40 218	40 218
- titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
- autres OPCVM	2 854 997	2 854 997	2 854 997
- obligations et autres titres à revenu fixe	1 378	1 378	1 378
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement			
11. Autres instruments financiers à terme			
- stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-	-
- stratégies de rendement			
- autres opérations			
<b>12. Total des lignes 1 à 11</b>	<b>6 677 289</b>	<b>6 646 649</b>	<b>7 095 060</b>
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	2 641 389	2 642 759	2 902 517
décote non encore amortie		18 846	
prime de remboursement non encore reprise		-102 944	
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	1 139 306	1 107 296	1 295 949
- placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés	2 896 593	2 896 593	2 896 593
- placements évalués conformément à l'article 232-19 et suivants du règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015			
- autres instruments financiers à terme			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	6 677 289	6 646 649	7 095 060
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	-	-	-
- les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.	-	-	-
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	6 676 308	6 645 668	7 094 079
- placements et instruments financiers à terme hors OCDE	981	981	980



---

**TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)**

---

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte	3 761 435
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	2 896 593
	<hr/>
Sous-total bilan (classe 2)	6 658 028

**ELEMENTS COMPLEMENTAIRES**

**Compris dans l'état des placements**

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	-29 268
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	17 889
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	-
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	-

---

**Total des placements en valeur nette**      **6 646 649**

---

**QUOTE-PART MENTIONNEE A L'ARTICLE R.344-1**

Quote-part mentionnée à l'article R.344-1 des actifs transférables en cas de transfert total du portefeuille : 94,59 %

**NOTE B3 (A) - PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES  
D'ASSURANCE LIEES OU AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION  
(en milliers d'euros)**

<b>SOCIETE</b>	<b>31-12-2021</b>	<b>31-12-2020</b>
<b>Entreprises liées</b>		
NEANT	-	-
	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



Abeille Retraite Professionnelle - Comptes au 31-12-2021

NOTE B3 (B)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS  
(art. 423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)  
(en milliers d'euros)

Société	Capital social	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Valeur brute	Valeur nette						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société</b>											
1. Filiales : > 50% du capital											
2. Participations : de 10% à 50% du capital											
SCPI Logipierre 1	52 505	-46 462	44,46	31 236	2 686	-	-	-26	-154	40 849	
SCPI Logipierre 3	33 478	5 922	15,64	3 956	3 956	-	-	4 162	1 755	250	
SCI ANJOU	68 077	56 620	38,06	51 823	51 823	34 862	-	5 857	2 707	-	
SCI CARPE DIEM	108 160	-	18,31	60 012	56 552	19 886	-	20 962	13 109	2 419	
SCI Pythagore	-	-	21,19	13 154	13 154	-	-	-	-	2 419	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
<b>B - Renseignements globaux concernant les filiales et participations</b>											
1. Filiales											
1) françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2) étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2. Participations											
1) françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
2) étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
3. Participations : < à 10% du capital (éligibles au régime du long terme)											
1) françaises	-	-	-	95 516	95 516	766	-	-	-	2 571	
2) étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Nota : ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation.

(1) : Comptes 2021 non disponibles, report comptes 2020

(2) : Comptes non disponibles

**NOTE B4 - CREANCES ET DETTES**  
(en milliers d'euros)

**B4.1 - CREANCES ET DETTES VENTILEES SELON LEUR DUREE**

POSTES DU BILAN	31-12-2021			31-12-2020
	JUSQU'A 1 AN	DE 1 AN A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	
<b>Créances :</b>				
Primes acquises et non émises	-	-	-	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	4 121	-	-	13 438
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	115	-	-	232
Débiteurs divers	19 394	-	-	24 932
<b>TOTAL</b>	<b>23 630</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>38 602</b>
<b>Dettes :</b>				
Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	40 593	-	-	25 957
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Dettes auprès établissements de crédit et découvert bancaire	6 966	-	-	9 491
Autres emprunts, dépôts et cautionnement	580	-	-	100 216
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	7 050	-	-	3 339
Créanciers divers	53 021	-	-	32 984
<b>TOTAL</b>	<b>108 210</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>171 987</b>

**B4.2 - CREANCES ET DETTES TECHNIQUES**

ASSURANCE ET REASSURANCE	31-12-2021		31-12-2020	
	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
<b>Assurance :</b>				
Assurés	4 123	20 953	13 438	17 391
Intermédiaires d'assurance	6	19 639	-	8 566
Coassureurs	-	-	-	-
<b>Réassurance :</b>				
Acceptations	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>4 129</b>	<b>40 592</b>	<b>13 438</b>	<b>25 957</b>

N.B.: Les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation.

**NOTE B5.1 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC  
LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION  
(en milliers d'euros)**

<b>Nature des opérations</b>	<b>Entreprises liées</b>	<b>Entreprises avec lien de participation</b>
Actions et parts	-	-
Autres placements	-	-
Provisions	-	-
Prêts	-	-
Comptes à terme	-	-
Comptes courants cessions retrocessions	-	-
Débiteurs divers	439	-
Créditeurs divers	22 258	107

**NOTE B5.2 - GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE  
INDEFINIMENT RESPONSABLE**

<b>NOM</b>	<b>SIEGE</b>	<b>FORME JURIDIQUE</b>
G.I.E. d'Abeille Assurances	80 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupelement d'intérêt économique
Groupelement de fait du pôle Vie	70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupelement de fait
Groupelement de fait du pôle Dommages	13 rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupelement de fait
Aviva Europe Services EEIG	One Park Place Hatch Street Dublin 2, Irlande	Groupelement européen d'intérêt économique



**NOTE B6 - COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT**

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions d'une valeur nominale de 290,00 €</b>
Actions ordinaires :	
- Aviva Vie	1 054 557
- Locamat SAS	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 054 558</b>

**NOTE B7 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
(en milliers d'euros)

	Soldes début d'exercice 01-01-2021	Affectation du résultat 2020	Mouvements sur capitaux propres	Résultat 2021	Soldes fin exercice 31-12-2021
<b>Capital social</b>	105 456	-	200 366	-	305 822
<b>Primes liées au capital social</b>	4 544	-	-	-	4 544
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
<b>Réserves :</b>	49 460	80	1 202	-	50 742
Réserve légale	-	-	-	-	-
Réserves statutaires et contractuelles	-	-	-	-	-
Réserves réglementées :					
- Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
- Réserve de capitalisation	48 641	-	1 202	-	49 843
Autres réserves					
- Réserve pour éventualités	-	-	-	-	-
- Réserves diverses	819	80	-	-	899
- Réserve du report de charge de PRE prévue à l'article R.343-6 du Code des assurances	-	-	-	-	-
- Réserve pour fonds de garantie prévue à l'article R.423-13 du Code des assurances	-	-	-	-	-
<b>Provisions réglementées :</b>					
- Plus-values réinvesties	-	-	-	-	-
<b>Report à nouveau</b>	-15 974	-30 019	-	-	-45 993
<b>Acompte sur dividendes</b>	-	-	-	-	-
<b>Résultat de l'exercice</b>	-29 939	29 939	-	-31 462	-31 462
<b>TOTAL</b>	113 547	-	201 568	-31 462	283 653
<b>Dividende de l'exercice précédent</b>					-

**NOTE B8 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN****8.1 - DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION  
(en milliers d'euros)**

<b>COMPTES DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>31-12-2021</b>	<b>31-12-2020</b>
Intérêts et loyers acquis non échus	32 638	30 557
<i>dont loyers courus</i>	588	484
Frais d'acquisition reportés	1	-
Autres comptes de régularisation	-	-
Charges à répartir	19 785	16 096
Charges payées ou comptabilisées d'avance	-	-
Comptes d'attente	-	-
Différences sur prix de remboursement	17 889	15 762
Instruments financiers à terme	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>70 313</b>	<b>62 415</b>

<b>COMPTES DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>31-12-2021</b>	<b>31-12-2020</b>
Comptes d'attente	-	-
Amortissement différences sur prix de remboursement	29 268	24 697
Primes courues sur produits dérivés	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Autres comptes de régularisation	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>29 268</b>	<b>24 697</b>



**8.2 - DETAIL DES PROVISIONS AUTRES QUE TECHNIQUES**  
 (en milliers d'euros)

INTITULE DE LA PROVISION	31-12-2021	31-12-2020
Provision pour litiges	114	57
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres engagements long terme	-	-
Sous-total provision pour engagements sociaux	-	-
Autres provisions pour risques	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>57</b>

**8-3- PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE**  
 (en milliers d'euros)

<b>INTITULE</b>	<b>31-12-2021</b>	<b>31-12-2020</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES VIE NON UC</b>		
Provisions d'assurance vie	3 361 687	3 193 266
Provisions pour frais d'acquisition reportés	-	-
Provisions pour sinistres à payer	974	1 142
Provisions pour participation aux bénéfices	63 709	46 338
Provision pour égalisation	-	-
Autres provisions	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 426 370</b>	<b>3 240 746</b>

**PROVISIONS TECHNIQUES CONTRATS**  
**EN UNITES DE COMPTE**

Provisions d'assurance vie	2 916 780	2 078 291
Provisions pour frais d'acquisition reportés	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	32	33
<b>TOTAL</b>	<b>2 916 812</b>	<b>2 078 324</b>

**8-4- PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON-VIE**  
 (en milliers d'euros)

<b>INTITULE</b>	<b>31-12-2021</b>	<b>31-12-2020</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE</b>		
Provisions pour primes non acquises	3	1
Provisions pour frais d'acquisition reportés sur primes non acquises	1	-
Autres provisions techniques	-	-
Provisions pour frais d'acquisition reportés sur autres provisions techniques	-	-
Provisions pour sinistres à payer	36	41
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-
Provision pour égalisation	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>	<b>42</b>

**NOTE B9 - INSTRUMENTS FINANCIERS**  
(en milliers d'euros)

INTITULE	31-12-2021 Montant notionnel	31-12-2020 Montant notionnel
CAPS	-	-
Currency SWAP (engagements donnés)	-	-
Currency SWAP (engagements reçus)	-	-
CDS engagement reçu	-	-
SWAPTIONS	-	-
FORWARD	324 438	284 500
	<b>324 438</b>	<b>284 500</b>



C - NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE C1a - PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES VIE

DESIGNATION	Capitalisation en euros		Individuels temporaires décès	Autres Contrats Individuels Vie en euros		Contrats Collectifs en cas de décès en euros		Contrats Collectifs en euros		Contrats en Unités de Compte		PERP	Eurocroissance	Total Affaires directes France	LPS	Acceptations en France	Succursales dans l'Union Européenne	TOTAL GENERAL
	en euros	PP		PU	PU/VL	PP	en euros	en euros	en euros	PU	PP							
Primes	-	-	18	165 212	6 715	-	27 488	742 813	64 151	-	-	-	1 006 397	-	-	-	-	1 006 397
Charges des prestations	-	-	-	-4 779	28 115	-	62 958	175 065	56 567	-	-	-	317 926	-	-	-	-	317 926
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-	-	-28	160 666	-23 542	-	-27 145	740 045	96 895	-	-	-	946 991	-	-	-	-	946 991
Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	-	195 473	98 874	-	-	-	294 347	-	-	-	-	294 347
<b>Solde de souscription (A)</b>	-	-	<b>46</b>	<b>9 325</b>	<b>2 142</b>	-	<b>-8 325</b>	<b>23 176</b>	<b>9 463</b>	-	-	-	<b>35 827</b>	-	-	-	-	<b>35 827</b>
Frais d'acquisition	-	-	35	8 263	2 386	-	3 347	65 902	8 933	-	-	-	88 866	-	-	-	-	88 866
Autres charges de gestion nettes	-	-	-	4 066	1 740	-	2 128	-14 060	6 038	-	-	-	-88	-	-	-	-	-88
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes (B)</b>	-	-	<b>35</b>	<b>12 329</b>	<b>4 126</b>	-	<b>5 475</b>	<b>51 842</b>	<b>14 971</b>	-	-	-	<b>88 778</b>	-	-	-	-	<b>88 778</b>
Produits nets des placements	-	-	1	36 609	6 229	-	52 541	927	364	-	-	-	96 671	-	-	-	-	96 671
Participation aux résultats	-	-	1	34 217	5 737	-	37 548	1 454	92	-	-	-	79 049	-	-	-	-	79 049
<b>Solde financier (C)</b>	-	-	-	<b>2 392</b>	<b>492</b>	-	<b>14 993</b>	<b>-527</b>	<b>272</b>	-	-	-	<b>17 622</b>	-	-	-	-	<b>17 622</b>
Primes cédées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et aux provisions techniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de réassurance (D)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) :</b>	-	-	<b>11</b>	<b>-612</b>	<b>-1 492</b>	-	<b>1 193</b>	<b>-29 193</b>	<b>-5 236</b>	-	-	-	<b>-35 329</b>	-	-	-	-	<b>-35 329</b>
<b>Hors compte :</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant des rachats	-	-	-	-23 816	14 557	-	-2 120	171 080	40 338	-	-	-	200 039	-	-	-	-	200 039
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-	-	1	12 012	5 604	-	31 425	-	-	-	-	-	49 042	-	-	-	-	49 042
Provisions techniques brutes à la clôture	-	-	36	1 412 868	204 074	-	1 808 995	2 164 098	753 112	-	-	-	6 343 183	-	-	-	-	6 343 183
Provisions techniques brutes à l'ouverture	-	-	63	1 218 654	221 951	-	1 799 640	1 422 692	656 071	-	-	-	5 319 071	-	-	-	-	5 319 071

## NOTE C1b - PRODUITS ET CHARGES DES OPERATIONS TECHNIQUES NON-VIE

DESIGNATION	Dommmages corporels en euros Individuel	Dommmages corporels en euros Collectif	Acceptations en France	TOTAL GENERAL
Primes acquises	18	50	-	68
. Primes	21	50	-	71
. Charge provision primes non acquises	3	-	-	3
Charges des prestations	80	1	-	81
. Charges des prestations et frais payés	85	1	-	86
. Charges des provisions pour prestations et diverses	-5	-	-	-5
<b>Solde de souscription (A)</b>	<b>-62</b>	<b>49</b>	<b>-</b>	<b>-13</b>
Frais d'acquisition	1	2	-	3
Autres charges de gestion nettes	2	-	-	2
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes (B)</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>5</b>
Produits nets des placements	760	-	-	760
Participation aux résultats	1	-	-	1
<b>Solde financier (C)</b>	<b>759</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>759</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des prestations	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurance vie et aux provisions techniques	-	-	-	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
<b>Solde de réassurance (D)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) :</b>	<b>694</b>	<b>47</b>	<b>-</b>	<b>741</b>
<b>Hors compte :</b>				
Provisions primes non acquises à la clôture	4	-	-	4
Provisions primes non acquises à l'ouverture	1	-	-	1
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	36	-	-	36
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	41	-	-	41
Autres provisions techniques brutes à la clôture	-	-	-	-
Autres provisions techniques brutes à l'ouverture	-	-	-	-

**NOTE C2.1 - PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS**  
(en milliers d'euros)

	ENTREPRISES LIEES	ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	AUTRES	TOTAL 2021	TOTAL 2020
<b>Produits des placements</b>					
Revenus des participations	-	-	-	-	-
Revenus des placements immobiliers	-	-	46 707	46 707	19 216
Revenus des autres placements	-	-	73 354	73 354	73 916
Reprises de provisions	-	-	-	-	-
Reprise sur réserve de capitalisation	-	-	1 997	1 997	838
Profits provenant de la réalisation des placements	-	-	28 512	28 512	22 573
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>150 570</b>	<b>150 570</b>	<b>116 543</b>
<b>Charges des placements</b>					
Frais internes et externes de gestion	-	-	4 521	4 521	4 732
Charges des placements	-	-	5 310	5 310	4 837
Dotations aux provisions	-	-	32 010	32 010	-
Dotation à la réserve de capitalisation	-	-	3 677	3 677	8 717
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-	4 056	4 056	3 303
<b>TOTAL</b>	-	-	<b>49 574</b>	<b>49 574</b>	<b>21 589</b>



**NOTE C2.2 - ALLOCATION REGLEMENTAIRE DU RESULTAT FINANCIER**  
(en milliers d'euros)

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Compte technique vie	96 670	92 968
Compte technique non-vie	760	851
Compte non technique	3 566	1 135
<b>TOTAL - Produits des placements</b>	<b>100 996</b>	<b>94 954</b>

**NOTE C3 - INFORMATIONS DIVERSES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**  
**(en milliers d'euros)**

<b>NATURE DES POSTES</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>A) CHARGES DE PERSONNEL</b>		
Salaires	-	-
Charges sociales	-	-
Autres charges sur rémunération	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>B) COMMISSIONS AFFERENTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE DIRECTE</b>		
Commissions vie	93 656	66 464
Commissions non-vie	2	2
<b>TOTAL</b>	<b>93 658</b>	<b>66 466</b>
<b>C) PRIMES BRUTES EMISES</b>		
Assurance vie :		
Primes d'assurance directe en France	1 006 397	540 474
Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)	-	-
Assurance non-vie :		
Primes d'assurance directe en France	68	83
<b>TOTAL</b>	<b>1 006 465</b>	<b>540 557</b>
<b>D) ENTREES ET SORTIES DE PORTEFEUILLE</b>		
Entrées de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	-	-
Sorties de portefeuille		
- transfert soumis à autorisation administrative	-	-
- transfert non soumis à autorisation administrative	348 689	161 494
<b>TOTAL</b>	<b>348 689</b>	<b>161 494</b>

**NOTE C4 - INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES**  
(en milliers d'euros)

	2021	2020
Résultat de l'exercice	-31 462	-29 939
Provision pour impôt de l'exercice	-	-
Résultat avant impôt	-31 462	-29 939
Variation des amortissements dérogatoires	-	-
Variation de la provision pour investissement	-	-
<b>Résultat, hors évaluations fiscales dérogatoires, avant provision pour impôts</b>	<b>-31 462</b>	<b>-29 939</b>

**NOTE C5 - DIFFERENCE ENTRE LA PROVISION POUR IMPÔT CONSTITUEE ET L'IMPÔT DU**  
(en milliers d'euros)

	2021	2020
Provision pour impôt constituée	-	-
Impôt dû	-	226
<b>Différence</b>	<b>-</b>	<b>-226</b>

**NOTE C6 - CHARGES FISCALES**  
(en milliers d'euros)

	2021	2020
Charges liées au contrôle fiscal et rappels d'impôts	-	-
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	-	-
Excédent sur provision constituée à la clôture de l'exercice précédent	226	194
Provision pour impôts différés	-	-
Taxes sur les Bonis	-	250
<b>Charge fiscale comptabilisée</b>	<b>226</b>	<b>444</b>



**NOTE C7 - FRAIS ET COMMISSIONS PAR NATURE ET PAR DESTINATION**  
 (en milliers d'euros)

**FRAIS ET COMMISSIONS PAR NATURE**

<b>Intitulé</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Commissions	93 658	66 466
Charges externes	29 405	26 252
Impôts et taxes	2 533	901
Charges de personnel	-	-
Autres charges de gestion courante	-	-
Amortissements et provisions	64	29
<b>sous-total des charges par nature</b>	<b>125 660</b>	<b>93 648</b>
Frais d'acquisition reportés	-1	-
Frais d'administration	-	-
Frais de règlement des sinistres	-3	96
Commissions reçues des réassureurs	-	-
Frais de gestion BCAC	-	-
<b>sous-total autres charges</b>	<b>-4</b>	<b>96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125 656</b>	<b>93 744</b>

**FRAIS ET COMMISSIONS PAR DESTINATION VIE**

<b>Intitulé</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Frais de règlements des sinistres	539	583
Frais d'acquisition	88 866	62 004
Commissions reçues des réassureurs	-	-
Frais d'administration	35 610	30 534
Frais de gestion des placements	636	611
<b>TOTAL</b>	<b>125 651</b>	<b>93 732</b>

**FRAIS ET COMMISSIONS PAR DESTINATION NON-VIE**

<b>Intitulé</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Frais de règlements des sinistres	-	1
Frais d'acquisition	3	6
Commissions reçues des réassureurs	-	-
Frais d'administration	2	5
Frais de gestion des placements	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>12</b>

<b>TOTAL GENERAL PAR DESTINATION</b>	<b>125 656</b>	<b>93 744</b>
--------------------------------------	----------------	---------------

**NOTE C8 - VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE REASSURANCE  
ENTRE LE BILAN D'OUVERTURE ET LE BILAN DE CLOTURE  
(en milliers d'euros)**

	2021	2020
Charges des provisions d'assurance vie	109 918	69 213
Intérêts techniques et participations aux bénéfices incorporées directement	47 996	53 859
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	10 507	8 594
Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture	168 421	131 666

**NOTE C9 - TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUE ET FINANCIERS**  
(en milliers d'euros)

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>A- Participation aux résultats totale (A1+A2) :</b>	-	<b>74 801</b>	<b>68 457</b>	<b>65 271</b>	<b>79 050</b>
A1- Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	-	71 311	66 080	65 502	61 681
A2- Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-	3 490	2 377	-231	17 369
<b>B- Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A 132-10 :</b>					
B1- Provisions mathématiques moyennes	-	2 878 884	3 021 029	3 174 597	3 333 140
B2- Montant minimal de la participation aux résultats	-	52 958	47 050	48 982	49 043
B3- Montant effectif de la participation aux résultats :	-	73 107	66 316	63 759	77 503
B3 a - Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	-	69 591	63 937	63 982	60 132
B3 b - Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-	3 516	2 379	-223	17 371

Selon le texte de l'arrêté du 07-07-2010 qui prévoit un encadrement des modalités de garantie d'un taux minimum par les entreprises d'assurance. Le montant minimal annuel de la participation aux bénéfices est augmenté d'un montant égal à la somme, contrat par contrat, du produit de la provision mathématique ayant bénéficié pour l'exercice en cours, d'un taux garanti supérieur au taux moyen servi aux assurés (III de l'article A132-3), par la différence entre le taux garanti à ladite provision mathématique et le taux moyen servi aux assurés défini précédemment.



## **D - AUTRES INFORMATIONS**

### **NOTE D1 - CONSOLIDATION**

---

Les comptes annuels d'Abeille Retraite Professionnelle sont consolidés :

Au niveau groupe :

par intégration globale dans les comptes du groupe Aéma  
dont le siège social est situé au 1, rue Jacques Vandier 79000 Niort

---

### **NOTE D2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL**

---

Au cours de l'exercice, les moyens généraux de la société ont été apportés par Abeille assurances.  
Abeille Retraite Professionnelle n'emploie aucun salarié.

---

### **NOTE D3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes est mentionnée dans les comptes d'Abeille Assurances.

---

**NOTE D4 - INFORMATIONS SUR LA PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITE**  
 (en milliers d'euros)

---

Montant de la moins value-latente globale nette mentionnée à l'article R.343-5 du Code des assurances :	-
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute déjà constituée au niveau des autres provisions techniques :	-
Hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définie par l'article A.343-1-2 du Code des assurances : La durée des passifs est produite à l'aide du modèle et des hypothèses retenues dans le cadre de la valeur MCEV.	
Evénements de l'exercice affectant l'évaluation de la durée :	-
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater en résultats futurs :	-
Evolution sur l'exercice du solde du compte de dotation à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater :	
Solde à l'ouverture de l'exercice	-
Variation du montant à étaler de l'exercice correspondant au tiers de la moins-value globale	-
Variation de l'exercice selon étalement au 8ième	-
Solde à la clôture de l'exercice	-
Résultat avant report de charge tel que mentionné à l'article R.343-6 du Code des assurances net d'IS :	-31 462

---